

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de MOLSHEIM  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne station-service ELF Relais de la Bruche, 22 rue de la Commanderie sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **MOLSHEIM** :

**Ancienne station-service ELF Relais de la Bruche  
n°67SIS06676.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **MOLSHEIM**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI



## Identification

Identifiant	67SIS06676
Nom usuel	Ancienne station-service ELF Relais de la Bruche
Adresse	22 rue de la Commanderie
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	MOLSHEIM - 67300
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne station-service soumise au régime de la déclaration ICPE, démantelée et ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation par excavation de terres polluées.</p> <p>Située sur le ban communal de Molsheim au droit du passage à niveau SNCF au niveau de la gare, en zone résidentielle.</p> <p>La cessation d'activité a été notifiée le 31 mai 2010.</p> <p>L'emprise du site est utilisée pour la construction du passage à niveau dénivelé SNCF de la voie ferrée.</p>
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	<p>Pollution liée à l'activité de stockage et distribution de carburant.</p> <p>Sols impactés résiduellement par des hydrocarbures au niveau de la zone de battement de la nappe. Impact résiduel en hydrocarbures (C10-C40) des eaux souterraines au centre du site. Des hydrocarbures (C5-C8) ont été détectés dans les gaz du sol.</p> <p>Etudes</p> <p>Suivi environnemental des travaux de démantèlement. Arcadis. Mai 2010.</p> <p>Suivi de la qualité des eaux souterraines, des gaz du sol et de l'air ambiant. Arcadis. Février 2011.</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0247	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0247">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0247</a>
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.03901	

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 1031877.0 , 6835539.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 3947 m<sup>2</sup>  
Perimètre total 429 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

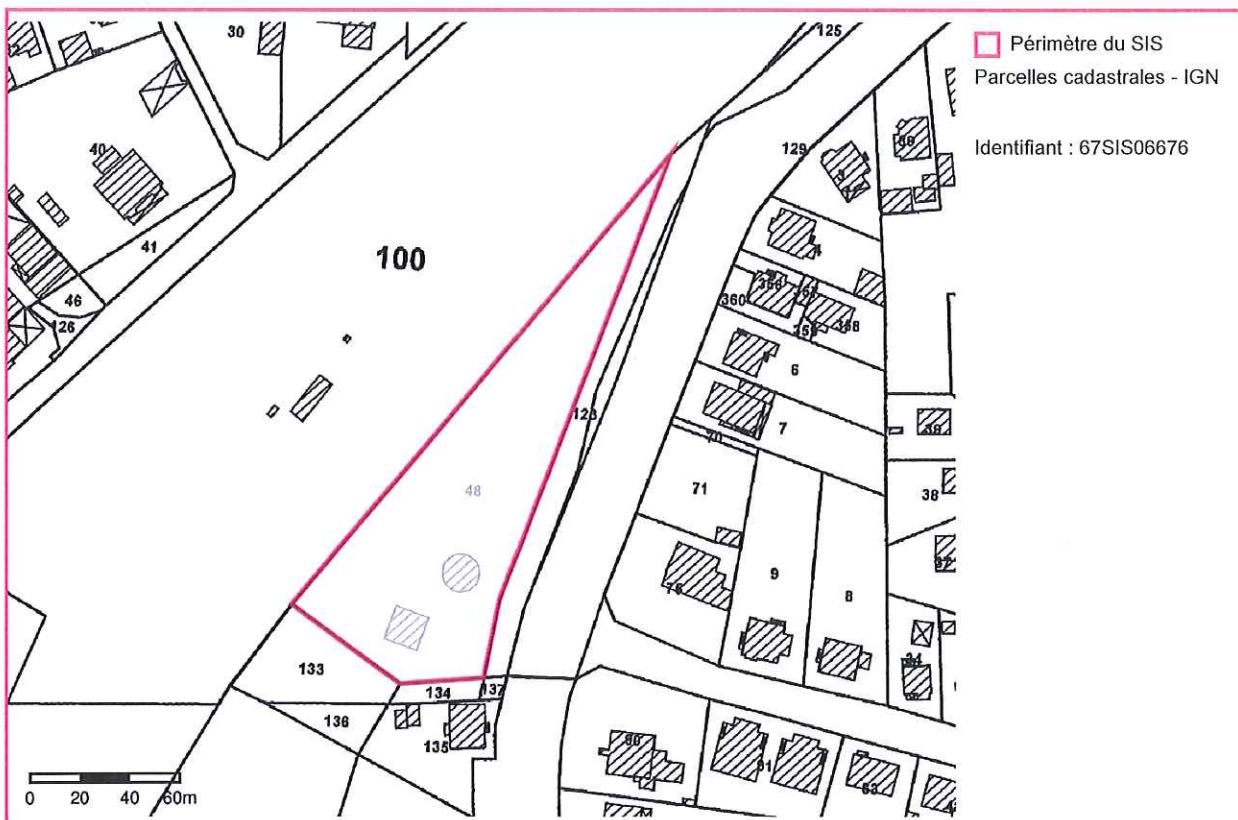
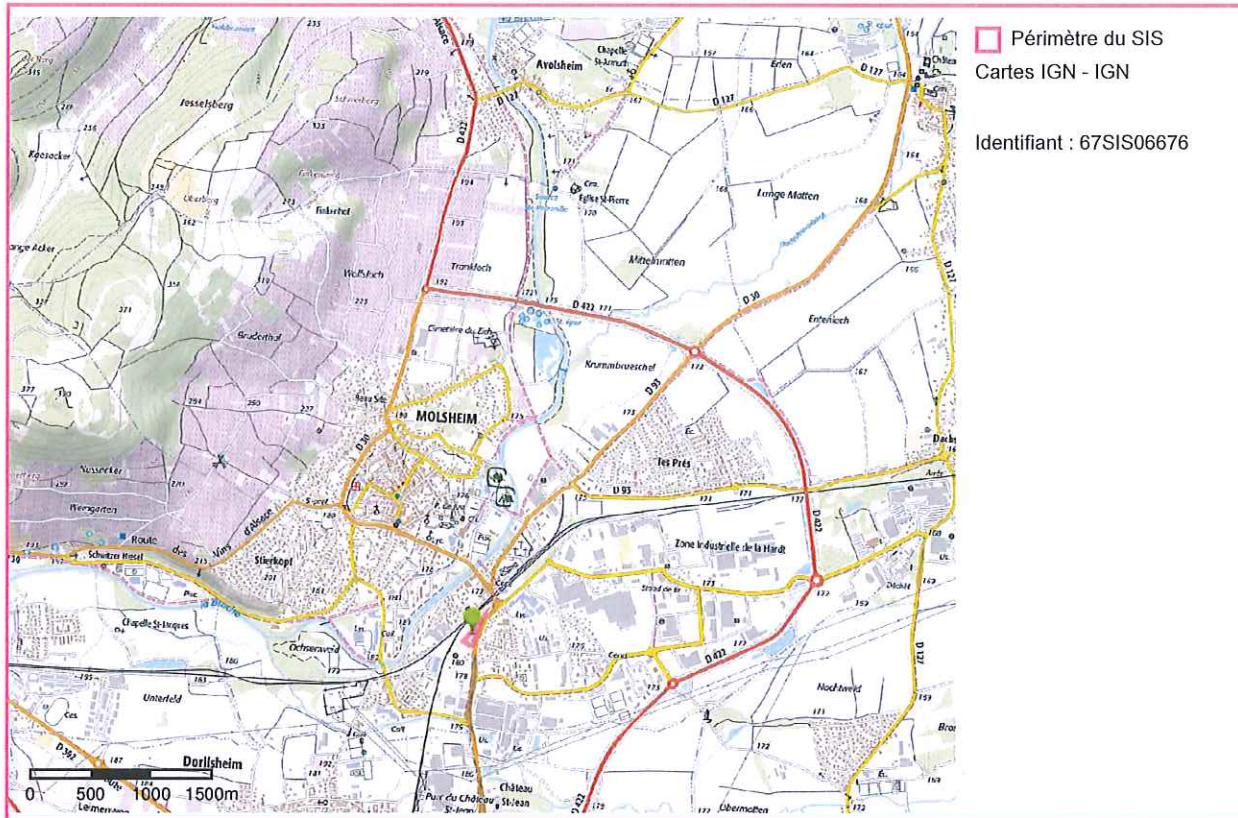
Commune	Section	Parcelle	Date génération
MOLSHEIM	11	48	12/02/2018

## Documents

---

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan cadastral	Plan à jour en février 2018.	Oui

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour



Préfet et par délégation  
Nadia IDIRI  
Nadia IDIRI